

DELIBERATION DD2022_124

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	68
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 novembre 2022

LE 24 novembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

BOUCLE FERT'ISLE - ESPACES TRANSITOIRES À VOCATION NOURRICIÈRE DE CHAMIERES - APPEL À PROJET PHASE 2

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS
M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS

**BOUCLE FERT'ISLE - ESPACES TRANSITOIRES À VOCATION NOURRIÈRE
 PROJET PHASE 2**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire du 2 juillet 2021, le Grand Périgueux actait le lancement de la première phase des « Espaces transitoires à vocation nourricière » sur le quartier de Chamiers. Sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux, cette action est inscrite à la candidature lauréate à l'appel à projets « Quartiers fertiles » déposée par le Grand Périgueux en lien avec le consortium composé des villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, l'association CampUS, l'association Interstices 24 et le Pays de l'Isle en Périgord.

Que pour mémoire, l'ambition des « Espaces transitoires à vocation nourricière » est de faire (re)vivre des emprises transformées du fait d'importantes opérations de démolitions de logements et en attente de leur(s) prochaine(s) destination(s). Il s'agit de proposer un dispositif proposant de manière concrète :

- Les modalités de création des modules de culture hors-sol transitoires
- Les dispositions pour l'animation et l'entretien des cultures
- La méthode de mobilisation continue des habitants et des partenaires.

Considérant qu'à l'image de la première expérience sur le sujet, le pilotage pourrait être assuré par la cellule opérationnelle constituée au Grand Périgueux pour le suivi de la Boucle Fert'Isle et composée des trois élus du Grand Périgueux en charge de la Politique de la Ville, de la Transition écologique et du Projet Alimentaire Territorial, ainsi que de représentants de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Qu'il est également proposé de réitérer pour 2023 la méthode de sollicitation des partenaires locaux par un appel à projets dont le projet de cahier des charges est transmis en annexe du présent. Le budget consenti pour cette deuxième phase est de 25.000€ et le lieu d'implantation est l'emprise démolie du bâtiment Eter sur la rue Eugénie-Cotton à Coulounieix-Chamiers.

Considérant que l'opération globale intégrant le premier et le deuxième appel à projets est financée dans le cadre de la Boucle Fert'Isle soutenue par l'ANRU. Elle repose sur le montage financier global qui suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Investissement (matériel, outils...)	25.000€	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	12.500€
Frais d'animation	30.000€	Banque des Territoires	15.000€
		Conseil Régional	13.750€
		Mairie de Coulounieix-Chamiers	8.250€
		Grand Périgueux (auto-financement)	5.500€
TOTAL	55.000€	TOTAL	55.000€

Que toutes les démarches et demandes de subvention afférentes au dossier sont achevées. Des premiers acomptes ont été versés. Les soldes interviendront en 2023 lorsque l'opération sera réputée achevée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve le projet, son organisation et son plan de financement ;

- Autorise le Président à lancer la deuxième session de l'appel à projets relatif à la place des espaces transitoires à vocation nourricière auprès des associations de formation pour l'année 2023 avec un budget alloué de 25.000€ et selon les modalités décrites.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 08/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08/12/2022	Périgueux, le 08/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

